

EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2017

Épreuve C

Cette épreuve contient :

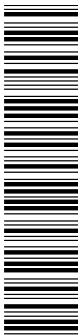
- * Lettre de l'opposant 2017/C/FR/1-2
- * Annexe 1 2017/C/FR/3-9
- * Annexe 2 2017/C/FR/10-13
- * Annexe 3 2017/C/FR/14-17
- * Annexe 4 2017/C/FR/18
- * Annexe 5 2017/C/FR/19-22
- * Annexe 6 2017/C/FR/23-26
- * Form 2300 : Opposition à un brevet européen



Marc Pinault Blanc
Tirez Cie
12 Rue des Bouchons
08000 Champagne
France

M. Rees Sling
Mandataire en brevets européens
Silvanerstrasse 23
97018 Würzburg
Allemagne

Champagne, le 6 mars 2017



Cher M. Sling,

Nous souhaitons que vous formiez une opposition pour le compte de Tirez Cie à l'encontre du brevet européen EP 2 394 232 B1 (annexe 1) délivré à Zieher GmbH.

L'annexe 1 revendique la priorité de deux demandes européennes : EP 10223223 et EP 11117055.

EP 10223223 était constituée des revendications 1 à 4, des paragraphes [0001] à [0014] et des figures de l'annexe 1 telle qu'initiallement déposée. L'objet des revendications 5 à 7 de l'annexe 1 est identique aux revendications 12 à 14 de EP 11117055 et le contenu des paragraphes [0015] à [0018] de l'annexe 1 se retrouve dans EP 11117055. Toutefois, aucune taxe n'a été payée et ces demandes antérieures sont réputées retirées.



La revendication 3 de l'annexe 1 telle qu'initialement déposée ne dépendait que de la revendication 1. En cours d'examen, la dépendance a été modifiée. Il n'y a pas eu d'autres modifications.

Les annexes 2 à 6 peuvent être intéressantes pour former opposition.

Sincères salutations,

Marc Pinault Blanc

Annexes :

Annexe 1 : EP 2 394 232 B1

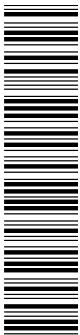
Annexe 2 : IT TO20021082 A1

Annexe 3 : FR 2 625 455

Annexe 4 : Wine Review, mai 2011

Annexe 5 : EP 0 503 334 A1

Annexe 6 : EP 2 088 778 A1



(19)



Europäisches Patentamt
European patent office
Office européen des brevets

(11) EP 2 394 232 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet :

15 juin 2016 Bulletin 2016/24

(51) Cl. Int.: **B67B7/04**

(21) Numéro de la demande : **11123123.9**

(22) Date de dépôt : **07 avril 2011**

(54) **Appareil pour retirer des bouchons**

Vorrichtung zum Korkenziehen

Device for removing corks

(84) États contractants désignés :

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE
ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI
LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT
RO RS SE SI SK SM TR**

(73) Titulaire :

**Zieher GmbH
67146 Deidesheim (DE)**

(30) Priorité :

08 avril 2010 EP 10223223

28 mars 2011 EP 11117055

(72) Inventeur :

**Rolha, João
67433 Neustadt an der
Weinstrasse (DE)**

(43) Date de publication de la demande :

12 octobre 2011 Bulletin 2011/41

(74) Mandataire :

**Müller & Thurgau
80335 Munich (DE)**



Il est rappelé que : dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).



[0001] La présente invention porte sur des dispositifs pour retirer des bouchons et sur des éléments d'extraction de bouchons.

[0002] Les bouteilles en verre, en particulier les bouteilles de vin, sont normalement fermées hermétiquement avec un bouchon en liège, et le dispositif utilisé pour les ouvrir, le tire-bouchon, est un outil standard dans presque tous les foyers. Le dispositif comprend au moins un élément hélicoïdal et une poignée. L'élément hélicoïdal, également appelé élément spiral dans la langue courante, est inséré dans le bouchon par rotation de la poignée accompagnée d'une pression vers le bas. On retire le bouchon en tirant sur le dispositif.

[0003] Il est également notoire que le dispositif pour retirer les bouchons peut comprendre un boîtier et au moins un levier. Plusieurs types différents de dispositifs ont été mis au point depuis le premier dispositif breveté à la fin du dix-neuvième siècle. En outre, ils sont très populaires comme cadeaux promotionnels ou comme souvenirs. Ils sont alors ornés de logos et de couleurs vives, ou dotés de poignées ludiques.



[0004] L'invention est détaillée dans les revendications.

[0005] Les figures 1, 3a et 3b représentent des dispositifs selon la présente invention, et la figure 2 est une vue plus détaillée de l'élément d'extraction de bouchons desdits dispositifs.

[0006] La figure 1 représente un dispositif pour retirer les bouchons selon l'invention. Le dispositif comprend un boîtier 1 de forme cylindrique 1a ayant une extrémité ouverte supérieure 1b et une extrémité ouverte inférieure 1c à travers lesquelles s'étend un élément d'extraction de bouchons 2. Comme on le voit à la figure 2, l'élément d'extraction de bouchons 2 comprend une partie rectiligne 2a à laquelle est attaché une poignée 3, et une partie spirale d'engagement dans le bouchon 2b faisant suite à la partie rectiligne 2a. Le dispositif est placé sur la bouteille de sorte que le boîtier 1 repose sur le col de la bouteille. Par rotation et pression sur l'élément d'extraction 2, la partie spirale 2b est insérée dans le bouchon. Une fois la partie spirale 2b complètement dans le bouchon, on extrait le bouchon en tirant sur le dispositif.



[0007] Le boîtier 1 aide à centrer le dispositif, de sorte que l'élément d'extraction 2 soit correctement placé. Pour pouvoir reposer sur le col de la bouteille, le boîtier 1 peut avoir un évidement annulaire à son extrémité ouverte inférieure 1c. Cet évidement est utile non seulement pour centrer le dispositif, mais aussi pour limiter le mouvement du dispositif pendant l'utilisation. La chambre close formée par le boîtier 1 protège aussi l'utilisateur en lui évitant de se coincer par inadvertance un doigt dans l'élément d'extraction de bouchons 2.

[0008] Le boîtier 1 est en plastique ou en métal. Si on choisit un plastique, tel que le polyéthylène, pour l'ensemble du boîtier 1, c'est normalement pour répondre à la nécessité de produire des dispositifs plus légers. Si on opte pour un métal, tel que l'acier inoxydable, le boîtier 1 peut aussi comprendre un anneau en plastique autour de l'évidement annulaire à l'extrémité ouverte inférieure 1c. L'anneau en plastique évite d'ébrécher le bord du col de la bouteille.

15

[0009] Contrairement au boîtier 1, les éléments d'extraction de bouchons sont presque toujours en métal (p.ex. en acier inoxydable). La longueur de l'élément d'extraction, de la pointe à la poignée, n'est pas critique et elle est typiquement de 10 à 20 cm. On utilise communément des spirales gauches, de sorte à pouvoir faire tourner les éléments d'extraction de bouchons dans le sens des aiguilles d'une montre. On peut cependant avoir aussi des spirales droites pour faciliter l'utilisation aux gauchers.

[0010] La partie spirale 2b de l'élément d'extraction a deux tailles de pas différentes α_1 et α_2 , comme on le voit à la figure 2. La taille de pas est la distance entre deux spires adjacentes. Un élément d'extraction de bouchons qui a une partie spirale serrée, à savoir une petite taille de pas, a une meilleure emprise sur le bouchon. Toutefois, la présence d'un tel élément d'extraction dans le bouchon se traduit par une plus forte pression sur le col de la bouteille et nécessite de tirer plus fort pour retirer le bouchon. Dans le dispositif selon l'invention, la présence d'au moins deux tailles de pas différentes, α_1 et α_2 , permet à l'élément d'extraction 2 d'exercer une forte emprise sur le bouchon sans que l'élément d'extraction 2 n'exerce une trop forte pression sur le col de la bouteille. Le bouchon est ainsi plus stable tout au long de son extraction.



[0011] Il importe de garantir la stabilité du bouchon pendant l'extraction pour réduire considérablement le risque de casser le bouchon. Si le bouchon casse, la partie restante est souvent difficile à retirer et la probabilité est élevée d'avoir des morceaux de bouchon dans le liquide. Ces morceaux sont désagréables et il est parfois difficile de s'en débarrasser. Il est préférable d'avoir la plus petite taille de pas en partie basse de l'élément d'engagement dans le bouchon 2b, c'est-à-dire dans la partie la plus proche de la pointe de l'élément d'extraction.

[0012] Le choix de matériaux pour la poignée 3 est plus varié. La poignée 3 peut être en métal, en plastique ou même en bois. On peut aussi utiliser un revêtement en métal noble, pour une édition spéciale. Il est préférable que la poignée 3 soit en forme de fleur. Une telle forme n'est pas seulement esthétique, elle améliore aussi l'ergonomie de la poignée 3. La pluralité de lobes résultant d'une telle forme permet une meilleure prise en main de la poignée 3.

15

[0013] Les figures 3a et 3b représentent un autre mode de réalisation du dispositif selon la présente invention. Il comprend un élément d'extraction ayant une partie rectiligne à crêtes. Ce mode de réalisation comprend aussi des bras latéraux dentés 6 couplés à un boîtier métallique 1.

20

[0014] La rotation initiale de l'élément d'extraction 2 dans le bouchon soulève les bras latéraux 6 du fait que les crêtes 4 de la partie rectiligne s'engagent dans les bras latéraux dentés 6. Le mouvement vers le bas de l'élément d'extraction 2 s'accompagne du mouvement vers le haut des bras latéraux 6 (voir figure 3a). Une fois que les bras latéraux 6 sont levés, leur mouvement vers le bas provoqué par l'utilisateur extrait le bouchon du fait que les parties dentées 5 des bras latéraux s'engagent dans les crêtes 4 de la partie rectiligne et déplacent vers le haut l'élément d'extraction 2. La force exercée par l'utilisateur sur les bras latéraux 6 déplace ceux-ci vers le bas et permet à l'utilisateur d'exercer une force moindre pour retirer le bouchon (voir figure 3b). Le boîtier métallique 1 fournit le support structural nécessaire aux bras latéraux 6.



[0015] Un autre aspect de l'invention est un élément d'extraction comprenant un disque fixé à sa partie rectiligne et un revêtement sur sa partie spirale.

[0016] Le disque sert de frein lors du mouvement d'insertion. Si l'utilisateur insère le dispositif d'extraction de bouchons trop profondément dans le bouchon, il y a un risque que la partie spirale dépasse trop longuement de la base du bouchon et que l'emprise sur le bouchon soit insuffisante. Le disque, qui est un élément en forme de plaque, minimise ce risque.

[0017] Il peut être important de réduire la friction entre le bouchon et l'élément d'extraction de sorte à réduire la pression vers le bas exercée par l'utilisateur. Une pression excessive risque de pousser le bouchon dans la bouteille, avec d'éventuelles conséquences négatives sur la qualité du contenu de la bouteille. L'utilisation d'un revêtement sur la partie spirale est utile pour réduire la friction et minimiser la résistance lors de l'insertion de l'élément d'extraction.

[0018] Les bouchons synthétiques sont faits en matériaux polymériques et risquent davantage d'être poussés dans la bouteille. L'utilisation d'un revêtement en Polybacchus (PBC) sur des éléments d'extraction de bouchons s'est révélé être particulièrement efficace pour extraire des bouchons synthétiques. Toutefois, ce matériau de revêtement est onéreux. On obtient un bon rapport coût-avantage dans l'extraction de bouchons en revêtant partiellement l'élément d'extraction. Si on revêt un tiers à deux tiers au plus de la partie spirale de l'élément à partir de la pointe d'extraction, on facilite les premiers tours dans le bouchon. L'élément d'extraction maintiendra toujours une emprise sûre sur le bouchon, mais il sera produit à un moindre coût.



Revendications :

1. Dispositif pour retirer des bouchons comprenant :
un boîtier (1) fournissant une chambre close de forme générale cylindrique ; et
5 un élément rotatif d'extraction de bouchons (2),
dans lequel l'élément rotatif d'extraction de bouchons (2) comprend au moins une partie rectiligne (2a) à laquelle est fixé une poignée (3), et une partie spirale d'engagement dans le bouchon (2b), et dans lequel la partie spirale d'engagement dans le bouchon (2b) possède au moins deux tailles de pas différentes (α_1, α_2).

10

2. Dispositif selon la revendication 1 comprenant en outre deux bras latéraux dentés (6) couplés au boîtier (1), et dans lequel la partie rectiligne (2a) comprend des crêtes (4) qui s'engagent dans les bras latéraux (6).

15 3. Dispositif selon la revendication 1 or 2, dans lequel le boîtier (1) est en polyéthylène.

4. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel la poignée (3) est en forme de fleur.

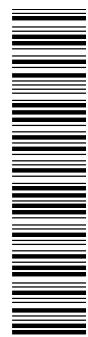
5. Élément d'extraction de bouchons comprenant une partie rectiligne à laquelle est fixé un disque et une partie spirale avec un revêtement réduisant la friction.

20

6. Élément selon la revendication 5, dans lequel le revêtement est en Polybacchus.

25

7. Élément selon la revendication 6, dans lequel le revêtement s'étend sur un tiers à deux tiers au plus de la partie spirale à partir de la pointe d'extraction.



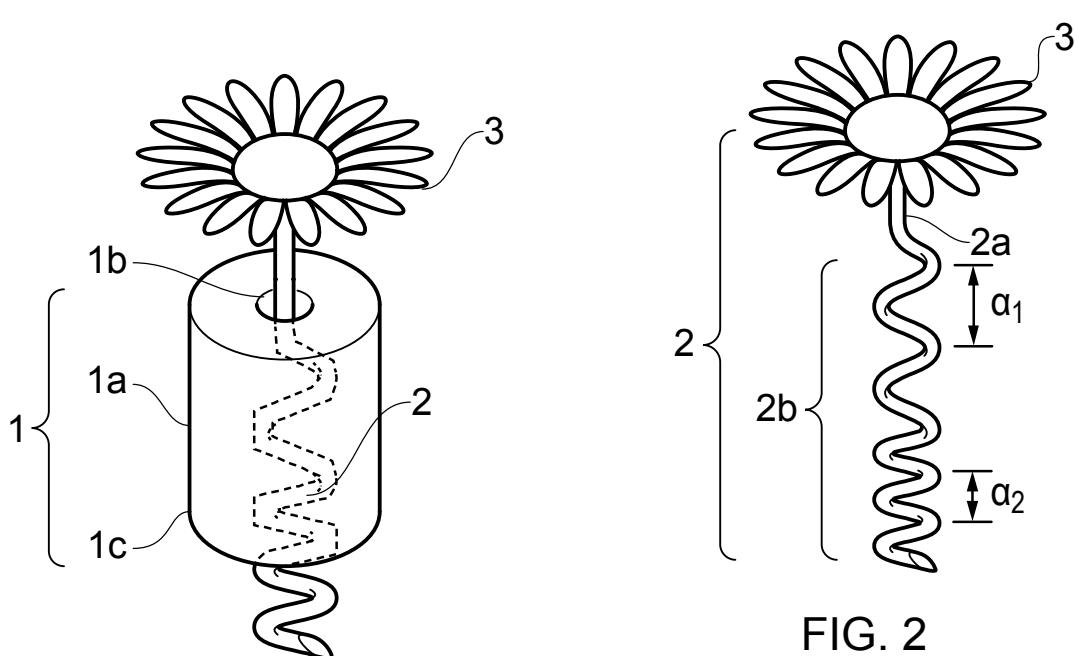


FIG. 2

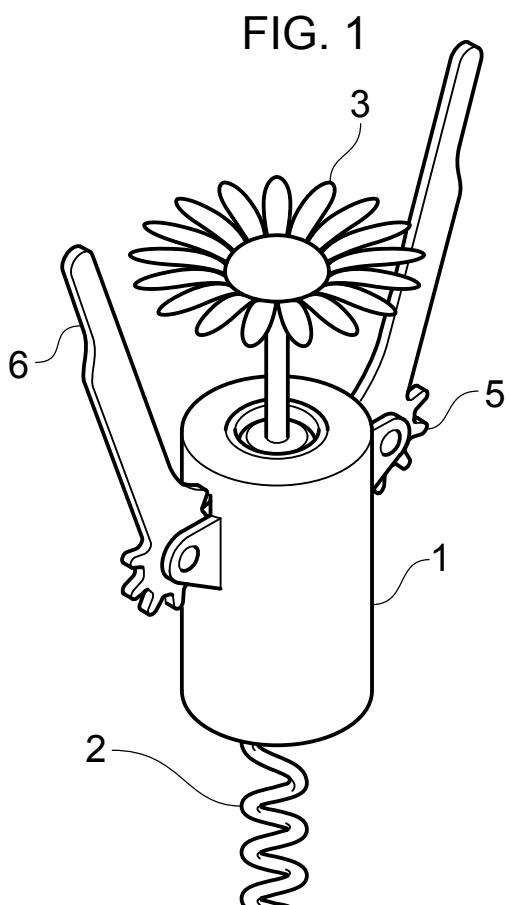


FIG. 3a

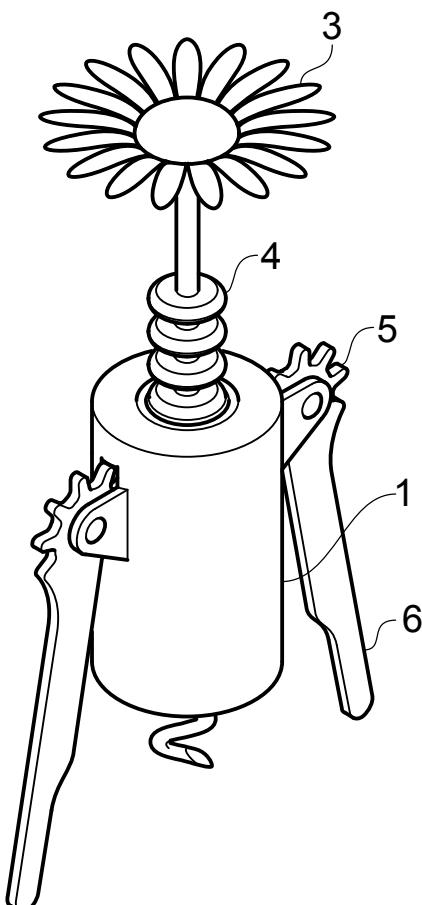


FIG. 3b



(19) République italienne

(11) Numéro de publication :	IT TO20021082 A1
(21) Numéro de la demande :	IT TO20021082
(51) Cl. Int. :	B67B7/08
5 (22) Date du dépôt :	11 décembre 2002
(43) Date de publication :	11 juin 2004
(71) Demandeur :	Soave S.p.A, 25121 Brescia
(72) Inventeur :	Lou Ghana, 30010 Venise

10

Ouvre-bouteille pneumatique

[0001] Au lieu d'ouvrir les bouteilles fermées par un bouchon au moyen du traditionnel
15 tire-bouchon, on peut aussi utiliser un gaz. En introduisant un gaz dans l'espace formé entre le niveau du liquide et la base du bouchon, on peut accroître la pression dans la bouteille et expulser partiellement ou complètement le bouchon de la bouteille.

[0002] Comme on le voit sur la figure, l'ouvre-bouteille pneumatique 1 comprend une
20 chambre creuse 2, un élément de perçage creux 3 et une soupape (non représentée) placée entre la chambre 2 et l'élément de perçage 3. La chambre 2 est apte à recevoir une cartouche 4 de gaz sous pression. La sortie de la cartouche communique avec la soupape qui s'ouvre lorsqu'elle est actionnée par l'utilisateur. L'élément de perçage 3 comprend un orifice 5 à son extrémité inférieure pour introduire le gaz dans la bouteille.

25

[0003] La cartouche 4 peut comprendre de l'air ou de l'azote sous pression.
Normalement, le gaz est à une pression de 2 à 3 atm.

[0004] L'élément de perçage 3 peut avoir la forme d'une aiguille, c'est-à-dire d'un
30 cylindre droit creux se terminant en pointe effilée. L'aiguille est normalement en métal, ce qui lui donne la solidité nécessaire au perçage.



[0005] Pour certains types de bouchons tels que les bouchons synthétiques, il peut être plus difficile d'insérer l'aiguille. Pour ces types de bouchons, il peut être nécessaire d'exercer une force plus grande. Par conséquent, il est avantageux d'appliquer une couche réductrice de friction sur l'aiguille de sorte à couvrir au moins la pointe et la 5 moitié inférieure de l'aiguille. Une telle couche facilitera l'insertion et réduira la force que devra exercer l'utilisateur.

[0006] Les polyfluorocarbones sont des composés réducteurs de friction. Ladite couche réductrice de friction peut contenir des polyfluorocarbones. Le Polybacchus (PBc), un 10 copolymère à base de polyfluorocarbonate, est un matériau particulièrement efficace, quoiqu'onéreux, pour obtenir les propriétés nécessaires.

[0007] On insère l'aiguille dans le bouchon de sorte que son orifice soit placé dans l'espace au-dessus du niveau du liquide. En actionnant la soupape, le gaz libéré par la 15 cartouche pénétrera dans ledit espace et y augmentera la pression. L'augmentation de pression poussera le bouchon vers l'extérieur.

[0008] Il se peut que l'augmentation de pression soit insuffisante pour expulser complètement le bouchon. Il faudra alors retirer le dispositif avant d'extraire le bouchon. 20 Pour parer à cette éventualité, l'élément de perçage creux peut être en forme de spirale. En pareil cas, il n'y a pas besoin de retirer le dispositif et celui-ci peut servir à extraire le bouchon de la bouteille.

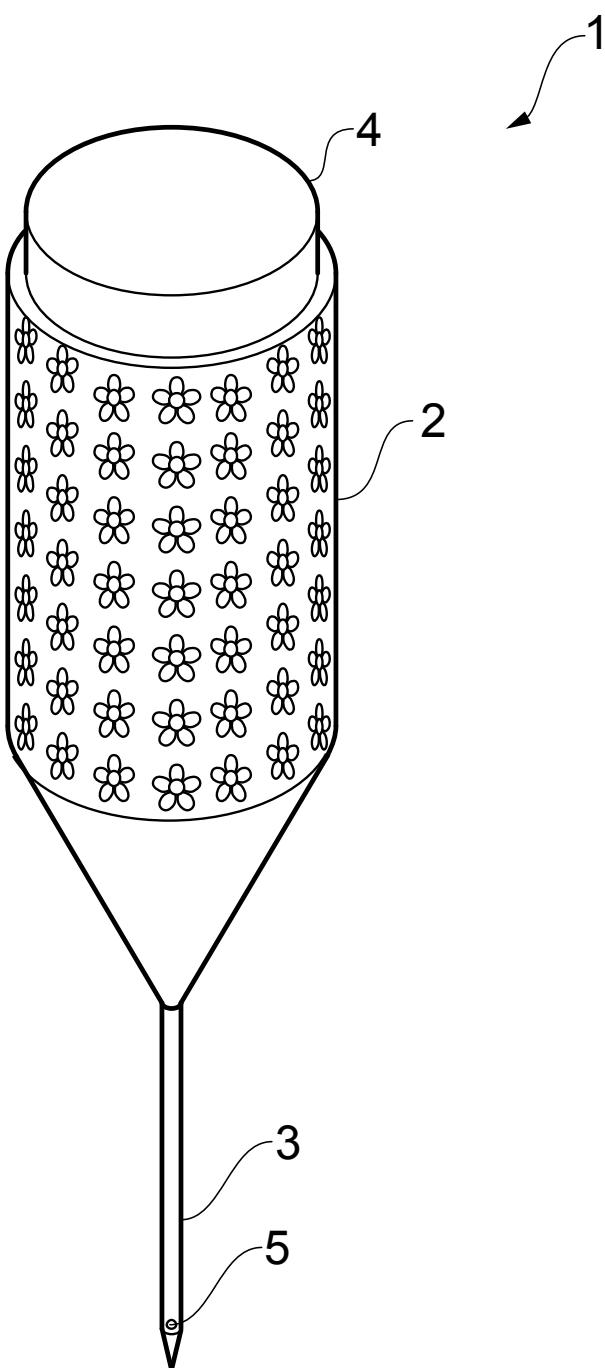
[0009] Par ailleurs, au cas où l'élément de perçage creux est en forme de spirale, il est 25 courant que ledit élément soit en métal afin d'assurer la solidité nécessaire. Pour réduire le risque de casser le bouchon lors de l'extraction, on préférera prévoir un nombre moindre de spires dans la moitié supérieure de cet élément de perçage creux.



Revendications :

1. Ouvre-bouteille pneumatique (1) comprenant une chambre (2), un élément de perçage creux (3), une soupape placée entre la chambre (2) et l'élément de perçage (3), et une cartouche de gaz sous pression (4).
5
2. Ouvre-bouteille pneumatique selon la revendication 1, dans lequel l'élément de perçage creux (3) a la forme d'une aiguille ou d'une spirale.
- 10 3. Ouvre-bouteille pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la moitié inférieure de l'élément de perçage creux (3) comprend une couche de copolymère Polybacchus.





(19) République française

(11) Numéro de publication :	FR 2 625 455
(21) Numéro de la demande :	88 00599
(51) Cl. Int. :	B67B7/06
5 (22) Date du dépôt :	20 janvier 1988
(43) Date de publication :	20 juillet 1989
(71) Demandeur :	Arbane S.A. - FR
(72) Inventeur :	Donnay Charles

10

Ouvre-bouteille pour bouteilles de champagne

[0001] La pression augmente à l'intérieur des bouteilles de champagne à cause de la fermentation secondaire. Il importe que le bouchon utilisé pour fermer les bouteilles de champagne puisse maintenir une pression optimale à l'intérieur de la bouteille. En outre, 15 les bouteilles de champagne comprennent une attache et une capsule métalliques pour veiller à ce que la bouteille reste fermée. La pression dans la bouteille est normalement d'environ quatre bars.

[0002] Les bouchons pour bouteilles de champagne sont initialement, comme n'importe 20 quels autres bouchons, cylindriques à section circulaire, mais ils sont comprimés pour être insérés dans la bouteille. Leur forme en champignon vient du fait que la partie à l'intérieur de la bouteille ne peut gagner en volume qu'une fois le bouchon extrait de la bouteille.

25

[0003] Normalement, pour ouvrir ces bouteilles, on commence par ôter l'attache métallique, puis on fait sortir progressivement le bouchon du col de la bouteille. La pression aide à expulser le bouchon et est à l'origine du « pop » caractéristique. Toutefois, un enlèvement non contrôlé du bouchon peut aussi entraîner des accidents et 30 même des blessures.



[0004] Le besoin existe donc de pouvoir déboucher les bouteilles de champagne en toute sécurité.

35 [0005] La figure représente un mode de réalisation de la présente invention.



[0006] L'ouvre-bouteille comprend une poignée 1, un corps (décrit ci-après), un élément central 2 et des leviers 3. L'élément central 2 possède, en partie basse, deux éléments de préhension 4 et une pointe (non représentée). L'élément central 2 comprend aussi une partie supérieure rectiligne ayant des cavités 5 sur des faces opposées. Pour restreindre le mouvement de l'élément central à un mouvement purement translatoire, la partie supérieure rectiligne de l'élément central 2 est à section carrée.

[0007] Le corps fournit un support aux leviers 3 et comprend un élément de guidage 6 et des éléments de centrage 7a, 7b sur lesquels viennent se fixer les deux pieds 8 (un seul représenté) du corps. L'élément de guidage 6 est placé en partie haute du corps et fournit un support aux parties dentées 9 des leviers 3. La partie supérieure rectiligne de l'élément central passe à travers cet élément de guidage 6. Les éléments de centrage 7a, 7b sont situés au bas du corps et comprennent deux mâchoires.

15

[0008] L'ensemble du dispositif est en métal, ce qui assure la robustesse nécessaire à l'extraction de ce type de bouchon.

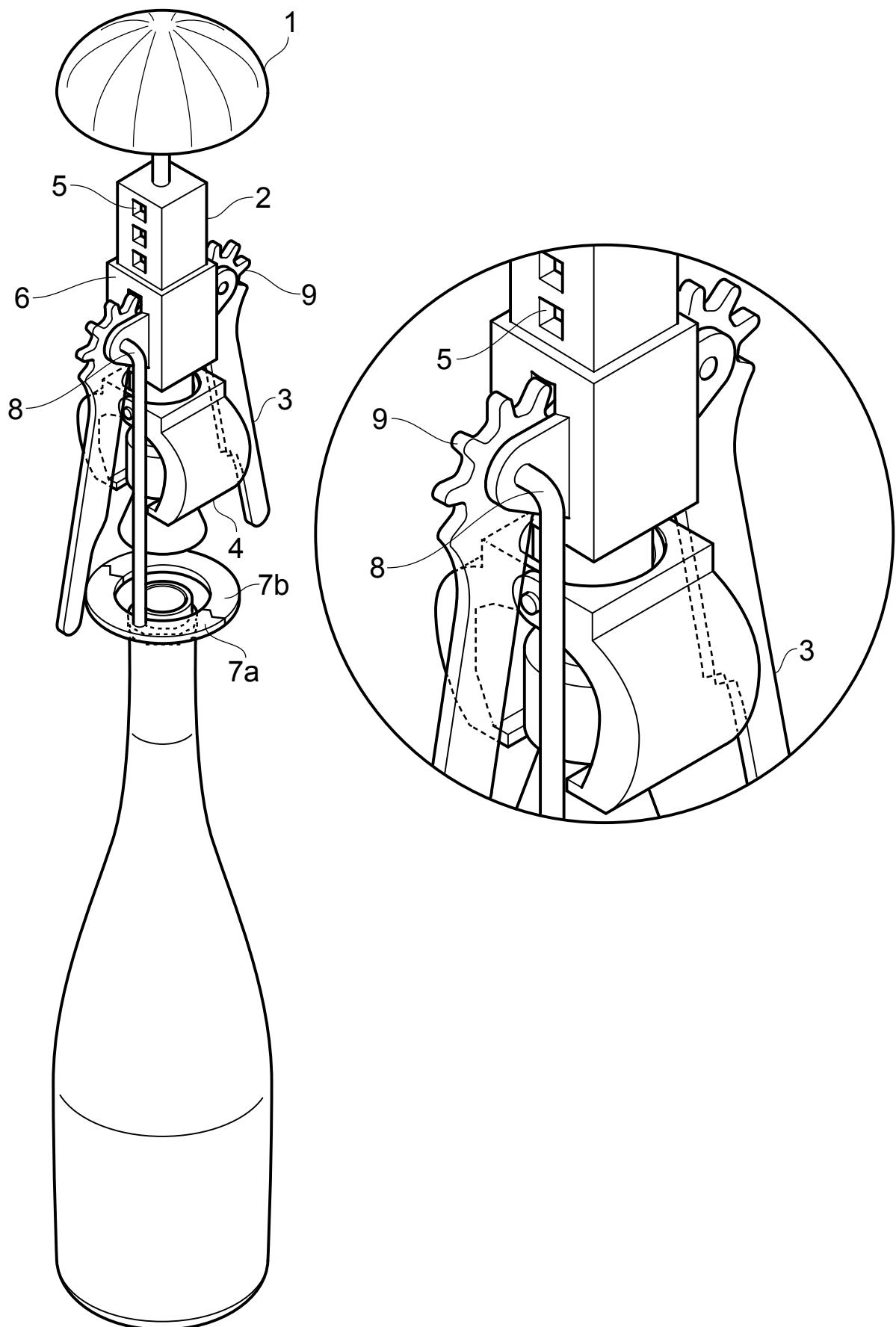
[0009] On abaisse l'élément central 2 de sorte que les éléments de préhension 4 se placent entre le bouchon et la bouteille, c'est-à-dire sous le "chapeau du champignon", tandis que la pointe perce et immobilise le bouchon. À ce stade, les deux leviers 3 se trouvent en position levée. Au fur et à mesure qu'on abaisse les leviers 3, les parties dentées 9 des leviers 3 s'engagent dans les cavités 5 de l'élément central, les éléments de préhension 4 se bloquent en place et le bouchon est soulevé. La poignée sera de préférence en forme de trèfle - trilobé ou quadrilobé - de façon à permettre une meilleure prise en main.



Revendication :

1. Ouvre-bouteille pour bouteilles de champagne, comprenant un corps, un élément central (2) et des leviers (3) ; dans lequel l'élément central (2) comprend en partie basse deux éléments de préhension (4) et une pointe ; une partie supérieure rectiligne ayant des cavités (5) sur des faces opposées et placée dans le corps ; et dans lequel le corps supporte les parties dentées (9) des leviers (3).





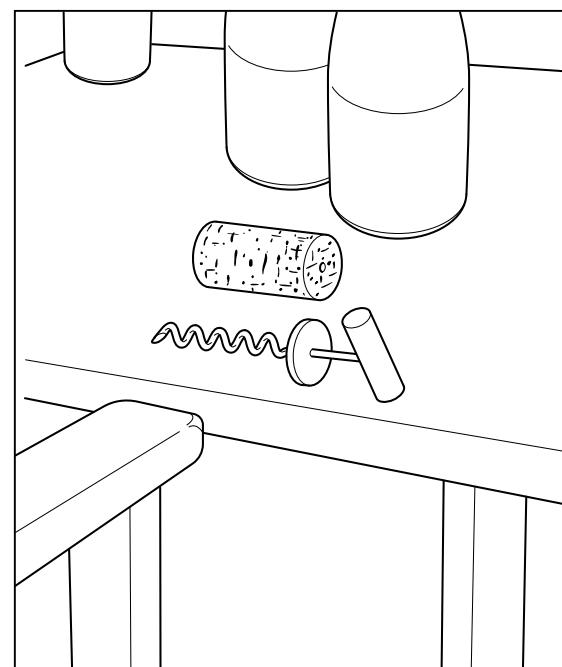
Wine Review, mai 2011

35

Salon du vin à Porto

5 Le vingtième salon du vin s'est tenu à Porto, au Portugal, du 25 au 27 mars de cette année. Les producteurs ont eu l'occasion d'y exposer leurs derniers crus. Des produits en provenance de
 10 plus de 30 pays étaient représentés. En plus de bénéficier de dégustations de vins et de présentations sur les pays et leurs vins, les visiteurs ont pu s'entretenir avec des viticulteurs. Le
 15 public a pu ainsi mieux prendre conscience des problèmes et des meilleures pratiques du monde entier. Afin de rendre la visite plus attrayante non seulement pour les producteurs et
 20 les détaillants mais aussi pour le grand public, d'autres aspects autour du vin ont été exposés. Il y avait un grand nombre de stands de l'industrie verrière. On pouvait y apprendre non seulement
 25 quel verre est le plus approprié pour chaque vin, mais même dans certains cas comment se fabrique un verre à vin. Selon M. Crystal, responsable d'un des stands, ces démonstrations affichaient
 30 toutes complet et étaient une bonne façon de faire connaître les produits. La section tire-bouchon a attiré beaucoup de monde. Il y avait des stands

exposant une large palette de cet accessoire très répandu: des modèles anciens pour collectionneurs aux
 40 modèles dernier cri, en passant par des tire-bouchons classiques à un seul levier et d'autres qui semblent sortir d'un film de science-fiction. Bien que le tire-bouchon de M. Rolha soit l'un des plus simples (voir photo ci-dessous du tire-bouchon disponible lors du salon), il s'y est très bien vendu. Le revêtement en polyfluorocarbone du tire-bouchon facilite l'extraction des bouchons. Les
 45 organisateurs étaient très satisfaits du nombre de visiteurs. Le salon a reçu plus de dix mille personnes pendant les trois jours.



55



(19) Office européen des brevets

(12) Demande de brevet européen

(21)	Numéro de la demande :	92 102452.7
(11)	Numéro de publication :	EP 0 503 334 A1
5	(22) Date du dépôt :	19 mars 1992
	(30) Priorité :	22 mars 1991 US 681 162
	(43) Date de publication :	23 septembre 1992
	(51) Cl. Int. :	B67B7/04
10	(71) Demandeur :	Zinf & EI Inc, CA 94558 (US)
	(72) Inventeur :	Yam, Carrie, CA 95476 (US)
	(74) Mandataire :	Cabinet Sauvignon, Bordeaux (FR)
	(84) États contractants désignés :	AT DE ES FR GR LU IT PT

15 **Ouvre-bouteille**

[0001] Un ouvre-bouteille très répandu comporte une partie pliable pour engager le bouchon et un levier pliable. Même si le levier aide à extraire le bouchon, on doit encore tirer sur le dispositif pour enlever complètement le bouchon. La présente invention porte 20 sur un ouvre-bouteille à levier qui supprime cette nécessité.



[0002] La figure représente un mode de réalisation de l'ouvre-bouteille selon la présente invention.

25 [0003] L'ouvre-bouteille comprend un élément d'engagement dans le bouchon en position centrale ayant une partie hélicoïdale 1 et une partie rectiligne 2. Cette dernière est rattachée à une poignée 3 et comprend des crêtes 4. L'ouvre-bouteille comprend en outre un élément de support 5 ayant un collier 5a, un élément circulaire 5b et au moins deux branches 5c reliant le collier 5a à l'élément circulaire 5b. Le collier 5a est tout juste 30 assez grand pour laisser passer l'élément d'engagement dans le bouchon et il sert aussi de support à la partie dentée 6 des bras latéraux 7. L'élément circulaire 5b est plus grand que le collier 5a et se place directement sur le bord de la bouteille.



[0004] Les crêtes 4 peuvent comprendre un revêtement anti-usure. La durée de vie de l'ouvre-bouteille s'en trouve considérablement accrue. On peut utiliser des revêtements Polydionysius ou Polybacchus.

5 [0005] Pendant l'utilisation, on fait tourner l'élément d'engagement dans le bouchon tout en appuyant vers le bas. La partie hélicoïdale 1 perce le bouchon et vrille dans le bouchon. La partie rectiligne 2 est également poussée vers le bas tandis que les crêtes 4 engagent les bras latéraux dentés 7, lesquels s'élèvent en rotation vers le haut. Une fois l'élément d'engagement dans le bouchon fermement fixé au bouchon, on
10 abaisse les deux bras latéraux 7 et, en raison de l'engrènement entre les crêtes 4 et la partie dentée 6 des bras latéraux 7, le bouchon est soulevé et retiré. On peut ainsi extraire le bouchon au prix d'un moindre effort.

[0006] L'ouvre-bouteille peut être en métal ou en plastique. Toutefois, il est préférable
15 que l'élément d'engagement dans le bouchon et l'élément de support 5 soient en métal. La poignée peut être en plastique, p.ex. en polyéthylène, ce qui réduit le poids de l'ouvre-bouteille.

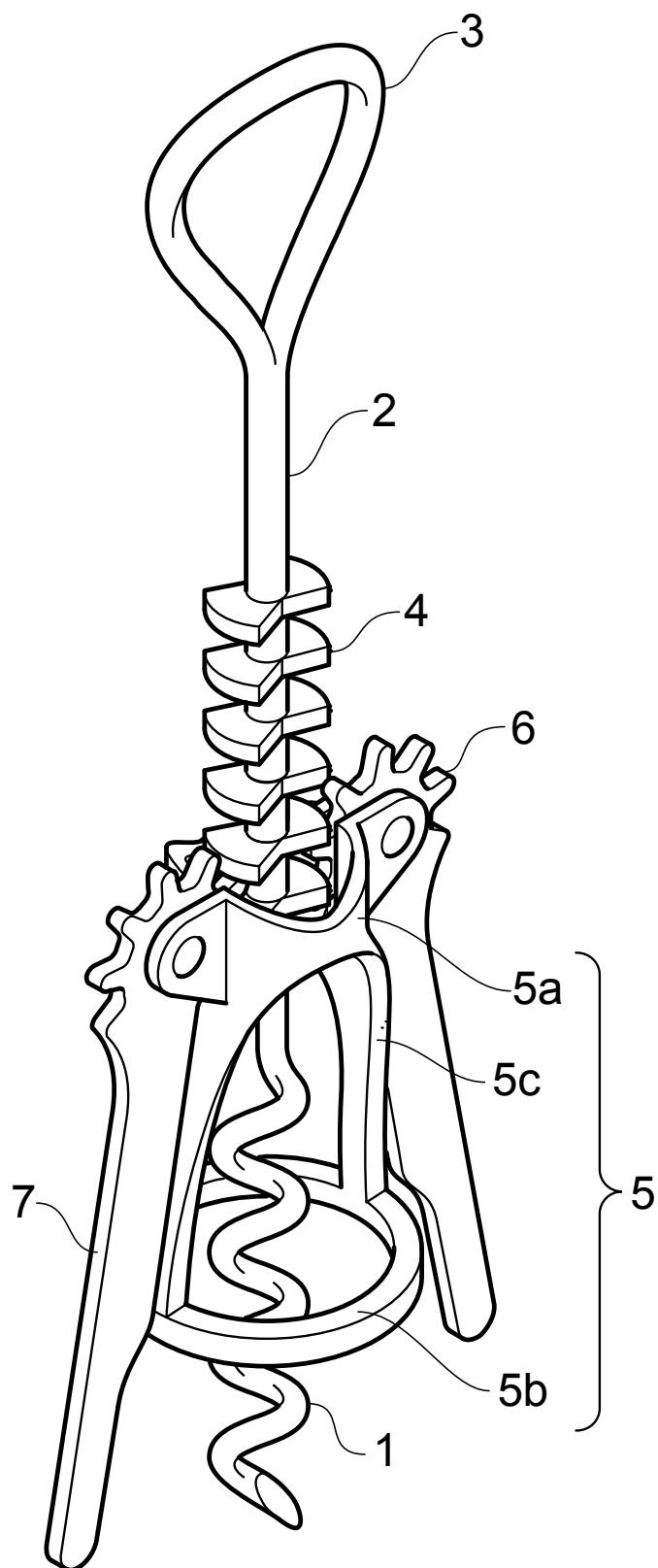


Revendication :

1. Ouvre-bouteille comprenant :

5 un élément d'engagement dans le bouchon placé en position centrale et ayant une partie rectiligne (2) ainsi qu'une partie hélicoïdale (1) ; dans lequel la partie rectiligne est rattachée à une poignée (3) et comprend des crêtes (4) ;
un élément de support (5) ayant un collier (5a), un élément circulaire (5b) et au moins deux branches (5c) reliant le collier (5a) à l'élément circulaire (5b) ; et
10 deux bras latéraux dentés (7).





(19) Office européen des brevets

(12) Demande de brevet européen

(21) Numéro de la demande :	09 252 247.5
(11) Numéro de publication :	EP 2 088 778 A1
5 (22) Date du dépôt :	20 juillet 2009
(30) Priorité :	22 juillet 2008 ES20080015433
(43) Date de publication :	20 janvier 2010
(51) Cl. Int. :	B67B7/04
(71) Demandeur :	Alvaro Iñó SA, Cambados (ES)
10 (72) Inventeur :	Uva, Graciano, Logroño (ES)
(74) Mandataire :	Cabernet, Frank, Cork (IE)
(84) États contractants désignés :	AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR

15



Tire-bouchon

20 [0001] Les tire-bouchons sont des objets bien connus utilisés depuis longtemps. Ces dernières années, le développement des tire-bouchons s'est concentré sur l'optimisation de l'élément hélicoïdal. On cherche à optimiser l'extraction des bouchons en modifiant les formes existantes et en employant différents matériaux ou même différentes combinaisons de matériaux.

25

[0002] Les tire-bouchons restent cependant des objets lourds qui exigent un effort considérable de la part de l'utilisateur. La présente demande se propose de remédier à ces inconvénients. Le tire-bouchon décrit ci-après et revendiqué dans la revendication ci-jointe est plus léger et plus facile à utiliser.

30

[0003] L'unique figure illustre le tire-bouchon revendiqué.



[0004] Le tire-bouchon comprend une structure 1 qui supporte un élément central. Cet élément comprend une partie hélicoïdale 2 et une partie rectiligne 3. La partie rectiligne 3 s'étend à travers la structure 1, et une poignée 4 est rattachée à la partie rectiligne 3. Le tire-bouchon comprend également un ressort 5 entourant la partie rectiligne 3 de l'élément central.

[0005] La structure 1 est de préférence en polyéthylène, ceci pour la rendre plus légère. L'utilisation de métaux, comme l'acier inoxydable, dans la fabrication de la structure est ce qui contribue le plus au poids d'un tire-bouchon. Néanmoins, on peut aussi concevoir cette structure 1 avec des branches métalliques et une couverture en matériau plastique, formant de ce fait également une chambre close. Un tel mode de réalisation offre un bon compromis entre robustesse et allègement de poids.

[0006] La structure 1 minimise aussi le risque de se blesser et augmente la sécurité d'utilisation du tire-bouchon. Bien que la structure 1 puisse être parabolique ou cylindrique, la plus grande préférence va à la forme cylindrique.

[0007] La poignée 4 peut aussi être fabriquée avec les mêmes matériaux que la structure 1. Elle peut avoir n'importe quelle forme, pour autant qu'elle puisse recevoir l'élément central et fournir une butée au ressort 5.



[0008] L'élément central est en métal afin de fournir la résistance et la stabilité nécessaires pendant l'extraction du bouchon.

[0009] Lors de l'utilisation, on tourne la poignée 4 dans le sens des aiguilles d'une montre pour vriller la partie hélicoïdale 2 de l'élément central dans le bouchon et comprimer simultanément le ressort 5 entre la structure 1 et la poignée 4. Une fois le ressort 5 complètement comprimé, on tire sur la poignée 4. Cette action, combinée à l'extension du ressort, permet une extraction plus aisée et plus stable du bouchon.

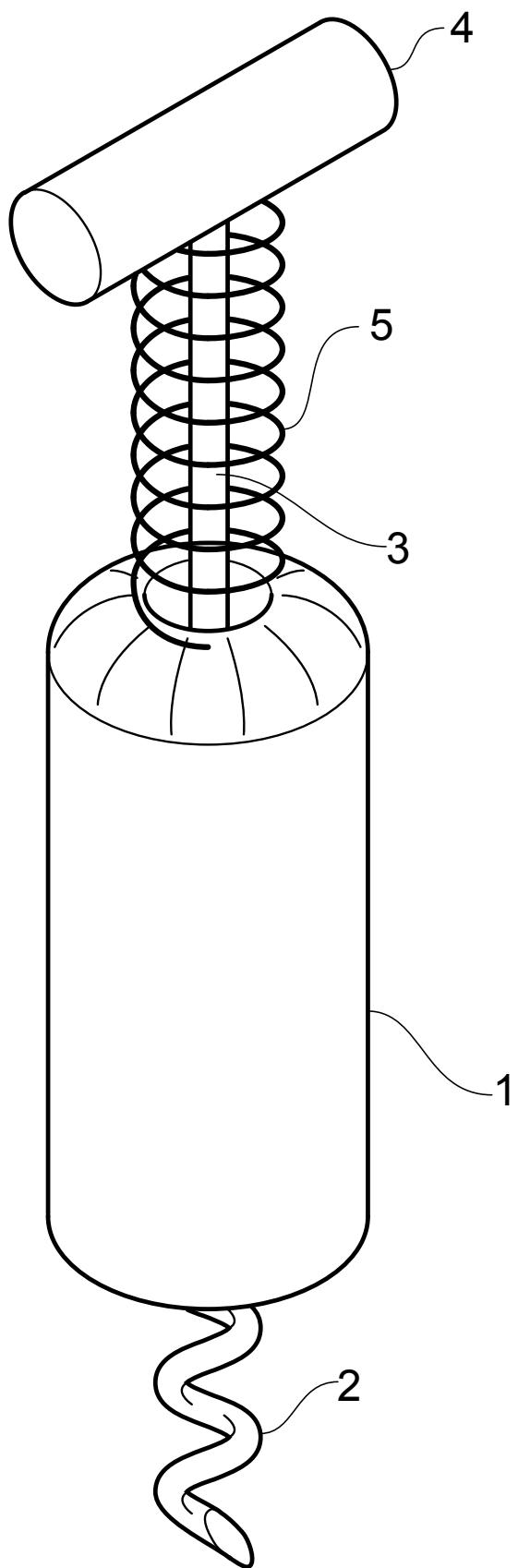


Revendication :

1. Tire-bouchon comprenant :
une structure (1) ;
5 un élément central s'étendant à travers la structure (1) et ayant une partie hélicoïdale (2) et une partie rectiligne (3) ; et
une poignée (4) ;
dans lequel le tire-bouchon comprend aussi un ressort (5) entourant la partie rectiligne (3) de l'élément central.

10







Notice concernant l'acte d'opposition (formulaire OEB 2300)

L'utilisation du formulaire **n'est pas** obligatoire pour former une opposition. Le formulaire mentionne toutefois de façon claire les indications essentielles à fournir, en particulier toutes celles qui sont nécessaires pour que l'opposition soit recevable. Son utilisation facilite par conséquent la rédaction et le traitement de l'opposition. S'agissant de l'**exposé des moyens invoqués à l'appui des motifs d'opposition**, l'opposant a toute liberté.

Explications concernant les diverses rubriques :

I. Brevet attaqué

Sous le **numéro du brevet** il y a lieu d'indiquer le numéro du brevet européen contre lequel l'opposition est formée (règle 76(2)b) CBE).

Pour autant qu'ils sont connus, il y aura lieu d'indiquer aussi le **numéro de dépôt et la date de la mention de la délivrance dans le Bulletin européen des brevets** (art. 97(3) CBE), cette dernière indication facilitant le contrôle du respect du délai d'opposition.

Le titre de l'invention doit être mentionné (règle 76(2)b) CBE) **tel qu'il figure sur la page de garde du fascicule du brevet** (sous 54).

II. Titulaire du brevet

S'il y a **plusieurs** titulaires du brevet, il suffit d'indiquer celui qui est mentionné en premier lieu dans le fascicule du brevet (sous 73).

III. Opposant

Il y a lieu d'indiquer **le nom, l'adresse, la nationalité et l'État** du domicile ou du siège de l'opposant, conformément à la règle 41(2)c) CBE (règle 76(2)a) CBE). Si les indications fournies ne permettent pas d'identifier clairement l'opposant avant l'expiration du délai d'opposition, il ne peut plus être remédié à cette irrégularité (décision de la chambre de recours technique T 25/85, JO OEB 1986, 81). Un opposant peut indiquer une adresse pour la correspondance (cf. JO OEB 2014, A99).

IV. Pouvoir

Si l'opposant a constitué un **mandataire**, le nom et l'adresse professionnelle de ce dernier doivent être indiqués conformément à la règle 41(2)c) CBE (règle 76(2)d) CBE). En cas de constitution de **plusieurs** mandataires, il suffit d'en indiquer un seul, auquel les significations seront faites. Le cas échéant, les noms des autres mandataires doivent être indiqués dans une annexe (cocher la case correspondante). Dans le cas d'un regroupement de mandataires, seules sa dénomination et son adresse doivent être mentionnées (cf. règle 143(1)h) CBE).

Un opposant n'ayant ni domicile ni siège dans un État partie à la CBE doit être représenté par un mandataire et agir par son entremise (art. 133(2) CBE). La représentation ne peut être assurée devant l'OEB que par des mandataires agréés (art. 134(1) CBE) ou par des avocats habilités à agir en qualité de mandataires (art. 134(8) CBE).

Les personnes physiques et morales qui ont leur domicile ou leur siège sur le territoire de l'un des États parties à la CBE peuvent agir également dans la procédure d'opposition par l'entremise d'un **employé** ; cet employé doit disposer d'un pouvoir (art. 133(3), première phrase CBE). Dans ce cas, les significations sont faites à l'opposant (non pas à l'employé), à moins qu'un mandataire agréé ne soit également constitué.

Si un pouvoir doit être déposé, il doit l'être, autant que possible, en même temps que l'acte d'opposition pour éviter des retards dans la procédure. Conformément à la règle 152(1) CBE en liaison avec la décision de la Présidente de l'OEB en date du 12 juillet 2007 (cf. Édition spéciale n° 3, JO OEB 2007, L.1.), les mandataires agréés qui se font connaître en tant que tels ne sont tenus de déposer un pouvoir signé que dans certains cas. En revanche, les avocats habilités à agir en qualité de mandataires en vertu de l'article 134(8) CBE, ainsi que les employés qui agissent pour le compte d'un opposant conformément à l'article 133(3), première phrase CBE, sans être mandataires agréés, sont tenus de déposer un pouvoir signé. S'ils ne produisent pas de pouvoir signé, celui-ci devra être déposé dans un délai imparti par l'OEB. En cas d'inobservation du délai, les actes accomplis par l'avocat ou l'employé de l'opposant sont réputés non avenus (règle 152(6) CBE), ce qui veut dire que l'opposition est réputée non formée.

V. Déclaration concernant l'étendue de l'opposition

L'acte d'opposition doit comporter une déclaration précisant la mesure dans laquelle le brevet européen est mis en cause par l'opposition (règle 76(2)c) CBE). Si l'opposition ne concerne pas l'ensemble du brevet (cocher la case correspondante), il conviendra d'indiquer le numéro des revendications (selon le fascicule du brevet) à l'encontre desquelles l'opposant invoque un ou plusieurs motifs d'opposition.



VI. Motifs d'opposition

Les motifs d'opposition invoqués (art. 100 CBE) doivent être indiqués en cochant la/les case(s) correspondante(s). Lorsque l'opposant fait valoir comme motif que l'objet du brevet européen n'est pas brevetable (art. 100a) CBE), ce sont le plus souvent le défaut de nouveauté et le défaut d'activité inventive qui sont invoqués, et il conviendra en l'occurrence de cocher les cases prévues à cet effet. Pour les autres types de cas possibles, un espace est laissé sur le formulaire pour permettre à l'opposant de porter les indications appropriées. Comme "autres motifs", les articles suivants peuvent être indiqués dans l'espace prévu : articles 52(1) et 57 ; 52(2) ; 53a) ; 53b) ; 53c) CBE.

Les motifs d'opposition sont énumérés de manière exhaustive à l'article 100 CBE. Le défaut d'unité de l'invention (art. 82 CBE), le manque de clarté des revendications du brevet (art. 84 CBE) ainsi que l'existence de droits nationaux antérieurs (art. 139(2) CBE) notamment ne constituent pas des motifs d'opposition admissibles.

En ce qui concerne les motifs d'opposition en général, il est renvoyé aux Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, D-III, 5.

VII. Exposé des faits et arguments à l'appui des motifs d'opposition

L'acte d'opposition doit préciser les faits et les preuves invoqués à l'appui des motifs d'opposition (règle 76(2)c) CBE). S'il cite des documents, l'opposant doit mentionner les passages pertinents (Directives D-IV, 1.2.2.1).

Les faits, accompagnés des arguments pertinents et des preuves, doivent être présentés **dans un document séparé** annexé au formulaire; sur le formulaire, la case correspondante est déjà cochée.

Le fait que les **preuves soient énumérées séparément** à la rubrique IX ne préjuge pas de l'exposé des faits et arguments. Cela permet une meilleure vue d'ensemble et simplifie le traitement du dossier. Dans l'exposé des faits et arguments, il pourra être fait référence à la rubrique IX du formulaire (Preuves produites). Par ailleurs, lorsque les documents **sont cités** sous une forme abrégée, il y a lieu de respecter les règles mentionnées dans les Directives B-X, 9.1.

VIII. Autres requêtes

Dans cette rubrique, on peut par exemple demander la tenue d'une procédure orale ou présenter une requête en inspection publique.

IX. Preuves produites

Sous la rubrique "publications", il convient d'indiquer les **publications imprimées** (par exemple les fascicules de brevet) citées à titre de preuve en les inscrivant de préférence par ordre d'importance dans

l'espace prévu à cet effet. Ces publications devraient être **citées** conformément aux Directives B-X, 9.1.

Il est demandé de mentionner également les **passages** du document sur lesquels l'opposant s'appuie. Ces indications doivent en tout état de cause figurer dans l'exposé des faits et arguments (voir point VII ci-dessus).

Les autres **preuves** (par exemple l'indication des témoins, les déclarations tenant lieu de serment, les prospectus d'entreprises, les comptes rendus d'expériences, les expertises) doivent être mentionnées sous la rubrique "Autres preuves" (pour un usage antérieur public : lieu, date, nature –voir à ce sujet les Directives G-IV, 7.2 ; D-IV, 1.2.2.1 v) ; pour les témoins : nom et prénom, adresse exacte, relations avec l'opposant, etc.). Si l'espace disponible n'est pas assez grand pour ces indications, il suffit d'indiquer sommairement les preuves invoquées en signalant par un renvoi le passage de l'acte d'opposition qui contient lesdites preuves (par exemple : "témoin N.N., page 5").

Les documents mentionnés par une partie à la procédure d'opposition (y compris les publications déjà citées dans le fascicule de brevet européen) doivent être déposés avec l'acte d'opposition ou les conclusions écrites, ce qui évite à l'OEB d'avoir à les demander par la suite. Si ces documents ne sont pas joints audit acte ou auxdites conclusions ou déposés en temps utile à l'invitation de l'OEB, celui-ci peut ne pas tenir compte des arguments à l'appui desquels ils sont invoqués (règle 83 CBE).

X. Paiement de la taxe d'opposition

La taxe d'opposition doit être acquittée durant le délai d'opposition. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) CBE). En ce qui concerne la date à laquelle le paiement est réputé effectué, voir l'art. 7 du règlement relatif aux taxes et les indications données dans le Journal officiel au sujet des modalités de paiement.

XI. Liste des pièces jointes

Prière d'indiquer les documents joints en annexe en cochant la case appropriée.

XII. Signature

Si l'opposant est une personne morale et que l'acte d'opposition ne soit pas signé par un mandataire, le formulaire doit être signé :

- a) soit par une personne qui, d'après la loi et/ou les statuts de la personne morale, est habilitée à signer ; il conviendra dans ce cas d'**indiquer en quelle qualité cette personne signe**, par ex. : Geschäftsführer, Prokurist, Handlungsbevollmächtigter ; president, director, company secretary ; directeur, fondé de pouvoir (art. 133(1) CBE). Dans ce cas, un pouvoir n'est pas nécessaire ;



- b) soit par un autre employé de la personne morale si celle-ci a son siège dans un État contractant (art. 133(3), première phrase, règle 152(1) CBE) ; en ce cas, un pouvoir doit être déposé.





Opposition à un brevet européen

I. Brevet attaqué

Numéro du brevet

Numéro de la demande

Date de la mention de la délivrance au Bulletin européen des brevets (art. 97(3) et 99(1) CBE)

Titre de l'invention

II. Titulaire du brevet

cité en premier lieu dans le fascicule du brevet

Référence de l'opposant ou du mandataire
(max. 15 caractères ou espaces)

III. Opposant

Nom

Adresse

Adresse pour la correspondance

Etat du domicile ou du siège

Nationalité

Téléphone/Télifax

 |

Opposition conjointe
(cf. feuille additionnelle)

IV. Pouvoir

1. Mandataire

(N'indiquer qu'un seul mandataire ou le nom du groupement de mandataires à qui les significations seront faites)

Référence de l'opposant



Adresse professionnelle

Téléphone/Télifax

Autre(s) mandataire(s)
sur feuille additionnelle/cf. pouvoir

2. Nom(s) de l'employé (des employés) de l'opposant
habilité(s) à agir durant la présente procédure
d'opposition conformément à l'art. 133(3) CBE

Le(s) pouvoir(s) pour 1./2.

n'est/ne sont pas
nécessaire(s)
est/sont enregistré(s)
sous le n°

est/sont joint(s)

V. L'opposition est formée contre

- le brevet dans son ensemble
- les revendications n°

VI. Motifs d'opposition

L'opposition est fondée sur les motifs mentionnés ci-après :

- a) l'objet du brevet européen attaqué n'est pas
brevetable (art. 100a) CBE pour les motifs suivants :

• défaut de nouveauté (art. 52(1) et 54 CBE)

• défaut d'activité inventive (art. 52(1) et 56 CBE)

• autres motifs excluant la brevetabilité, à savoir

art.

- b) le brevet européen attaqué n'expose pas l'invention
de façon suffisamment claire et complète pour qu'un
homme du métier puisse l'exécuter (art. 100b) CBE ;
cf. art. 83 CBE).

- c) l'objet du brevet européen attaqué s'étend au-delà
du contenu de la demande/demande antérieure telle
qu'elle a été déposée (art. 100c) CBE ; cf. art. 123(2)
CBE).

VII. Exposé des faits (Règle 76(2)c) CBE)

L'exposé des faits invoqués à l'appui de l'opposition
figure sur une feuille additionnelle (Annexe 1)

VIII. Autres requêtes :

Référence de l'opposant



X. Paiement de la taxe d'opposition

- comme indiqué sur le bordereau de règlement de taxes et de frais (Formulaire OEB 1010) ci-joint
- via les services en ligne de l'OEB

XI. Relevé des pièces

Annexe n°

- | | |
|---|---|
| 0 Formulaire d'opposition | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1 Exposé des faits (cf. VII.) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 Copies des documents produits à titre de preuve (cf. IX.) | |
| a Publications | <input type="checkbox"/> |
| b Autres pièces | <input type="checkbox"/> |
| 3. Pouvoir(s) signé(s) (cf. IV.) | <input type="checkbox"/> |
| 4. Bordereau de règlement de taxes et de frais (cf. X.) | <input type="checkbox"/> |
| 5. Feuille(s) additionnelle(s) | <input type="checkbox"/> Nombre de feuillets <input type="text"/> |
| 6. Autres pièces | <input type="checkbox"/> |

Veuillez préciser:**XII. Signature de l'opposant ou du mandataire**Lieu Date Signature Nom (en caractères d'imprimerie) S'il s'agit d'une personne morale, position occupée au sein de celle-ci par le(s) signataire(s) Référence de l'opposant 